



Aide-mémoire pour la saisie des unités de mesure pour les intervenants en résidence à assistance continue (RAC)

Direction des programmes Déficiences

Mise en contexte

Des modifications ont été apportées aux unités de mesure à compléter pour les intervenants travaillant en RAC afin d'être plus conforme aux attentes ministérielles inscrites au Manuel de gestion financière (MGF). Ceci permet également de donner des consignes claires aux éducateurs quant aux attentes à leur endroit en ce qui concerne la saisie de leurs unités de mesure (HPS-HAP) au SIPAD.

Finalement, ce changement permettra une harmonisation des pratiques entre les RAC et assurera donc une meilleure capacité à suivre les données et à mettre en évidence la performance dans ce secteur de la DPD.

Attentes

DEPUIS LE 1 ^{ER} AVRIL 2024		
Secteur	Intervenants visés	Unité de mesure
Ressources résidentielles – Assistance résidentielle continue (DI-TSA)	Assistants en réadaptation et ASSS	• Jour-présence (aucune action à faire)
	Éducateurs en RAC	• HPS-HAP (à compléter par les éduc)
Il n'y a aucun changement pour les autres professionnels impliqués au suivi des usagers		

Complétion des HPS-HAP

Complétion des HPS-HAP par les éducateurs en RAC		
	Heures de prestation de service (HPS)	Heures d'activités professionnelles (HAP)
Tâches associées	- Toutes les <u>interventions directes</u> auprès de l'utilisateur, sa famille et ses proches * - Toutes les <u>interventions indirectes</u> auprès de l'utilisateur, sa famille et ses proches * - L'ensemble de ces activités peuvent être réalisées dans la RAC ou à l'extérieur de la RAC	Activités qui ne sont pas reliées directement ou indirectement aux usagers (compléter son relevé de présence, participer à sa réunion d'équipe, etc.)

* Le temps supplémentaire (TS) réalisé par les éducateurs en RAC ne doit pas être saisi en HPS-HAP par chaque éducateur puisque l'ensemble du TS réalisé dans chaque RAC est documenté globalement par le personnel administratif afin de bien représenter le TS réalisé par tous.

L'ensemble des informations et des outils associés à la complétion des HPS-HAP sont regroupés au même endroit sur intranet. Consulter régulièrement le lien suivant : <https://intranet.cisssmo.rtss.qc.ca/fr/page/nos-directions/direction-des-programmes-deficiences/sipad>

Les éducateurs en RAC doivent compléter leurs heures régulières travaillées en HPS-HAP.
Des informations et des outils sont disponibles sur intranet pour soutenir la complétion des HPS-HAP !

